

charbonnier a été l'accroissement des exportations, de 1970 à 1973, qui a accompagné l'augmentation de la production. Les tendances actuelles pointent vers la stabilisation des importations et l'accroissement de la demande intérieure. On prévoit que les exportations augmenteront, mais seulement dans la mesure où l'accroissement de la production dépassera les besoins du pays.

Le bilan de l'énergie électrique (tableau 13.5) montre que la demande intérieure a doublé de 1963 à 1973 et que la croissance se poursuit. Jusqu'en 1968, les exportations sont demeurées près du niveau de 1963, mais elles ont quadruplé depuis lors, tandis que les importations n'ont guère varié depuis 1963. Toutefois, les exportations constituaient toujours moins de 6% de la production totale d'électricité. En 1963, la production thermique basée sur l'utilisation du charbon et, dans une moindre proportion, du pétrole et du gaz naturel, représentait 15% de la production totale, la production hydraulique justifiant du reste. En 1973, la part de la production thermique était montée à 25%. Grâce à l'utilisation croissante de l'énergie nucléaire dans les centrales thermiques, cette tendance à la hausse se poursuivra.

Les ventes totales d'énergie secondaire, c'est-à-dire d'énergie destinée à des usages autres que la production d'énergie en vue de la vente, se répartissent comme suit: 22% pour les usages domestiques et agricoles, 16% pour les usages commerciaux et institutionnels, 33% pour les usages industriels et 29% pour les transports. Chacune des sources énergétiques compte toutefois ses marchés spécialisés. Sur le marché domestique, le pétrole et le gaz satisfont 80% des besoins et l'électricité, le reste. Le secteur commercial est alimenté dans une proportion de 75% par le pétrole et le gaz, et pour le reste par l'électricité. L'énergie utilisée dans les transports provient essentiellement du pétrole. Dans l'industrie, le pétrole et le gaz répondent à 63% de la demande d'énergie, l'électricité à 24% et le charbon à 13%. La répartition de l'emploi des sources énergétiques varie dans le temps, mais on ne prévoit pas de changement spectaculaire par rapport à 1974 pour le reste de la décennie.

Le quadruplement des prix du pétrole, la diminution des réserves et la hausse des coûts d'exploration et d'exploitation ont fait de 1974 une année mouvementée pour ce qui est de la gestion de l'économie énergétique. Parmi les changements apportés figurent des contrôles des exportations, des droits à l'exportation, une compensation relative aux importations, une restriction volontaire du prix des produits, un prix unique pour la production intérieure, l'intervention d'offices provinciaux de commercialisation et un accord international sur l'énergie. Dans le cas de l'uranium et de l'énergie nucléaire, il a fallu établir une nouvelle politique d'exportation, des garanties de sécurité accrues et une expertise des réserves. Le charbon a pris de l'importance comme source d'énergie. La production d'électricité au moyen des ressources hydrauliques, du pétrole, du gaz et de l'énergie nucléaire a connu une grande expansion afin de pouvoir répondre à la demande future.

Le gouvernement a pris plusieurs mesures en vue d'adapter sa politique énergétique à des circonstances différentes. Afin de favoriser une autosuffisance accrue dans le secteur pétrolier, il a adopté des mesures à court terme relativement au transport et un programme à long terme de prolongement du réseau de pipelines interprovincial jusqu'à Montréal.

Un prix unique a été fixé pour le pétrole brut dans l'ensemble du Canada, compte tenu des écarts dans les coûts de transport. Des mesures ont été adoptées en vue d'établir une structure fiscale qui assurerait une distribution équitable des recettes entre les producteurs, les consommateurs et les gouvernements, et encouragerait suffisamment l'industrie pour qu'elle poursuive ses travaux d'exploration et d'exploitation. D'autres mesures ont été mises au point pour assurer la vente des produits énergétiques canadiens à des prix concurrentiels sur les marchés de livraison. L'Office de répartition des approvisionnements d'énergie a été créé avec le mandat de répartir les approvisionnements en cas d'urgence. Une société nationale des pétroles a été mise sur pied pour veiller, dans la mesure du possible, à ce que le rythme de développement des ressources pétrolières du Canada soit conforme aux intérêts du pays, et pour négocier à l'étranger les meilleures conditions possibles d'importation du pétrole. Le gouvernement fédéral a proposé son aide pour accroître la production d'électricité au moyen de sources nucléaires et faciliter la création d'un vaste réseau d'interconnexion entre les services publics provinciaux en vue d'assurer une efficacité et une sécurité accrues. Un Bureau de recherche et développement en matière d'énergie a été établi pour évaluer et coordonner l'activité fédérale. Des mesures ont été prises pour aider les provinces à terminer un inventaire des ressources canadiennes en uranium, charbon, pétrole et gaz naturel. Le Bureau de la conservation de l'énergie a été créé au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des